



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 26 MARS 2018

Convocation du 20 Mars 2018

L'an deux mil dix huit, et le vingt six mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

Présents : MM. TOURGIS Lionel – M. LOYANT Jean-Marie – M. LERÉVÉREND Benoît (adjoints).
Mme LECELLIER Sophie - Mme MARIE ROSALIE Christèle - Mme MOREAUX Sophie –
M .PIGEON Michaël – - M. DUVAL Benjamin - M. AUDOUX Jérôme – Mme LEROYER Sandrine.

Pouvoir : Mme SOREL Audrey à Mme MOREAUX Sophie

Absent excusé : M. GOUET Jérôme

Absent : Mme DUPORT Delphine

Secrétaire de séance : M. LERÉVÉREND Benoît

Le compte rendu de la séance du 12 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 1 refusé
- certificat d'urbanisme : 2
- déclaration d'intention d'aliéner : 2
- déclarations de travaux : 2

DELIBERATIONS

► **Extension bâtiment boulangerie** : par délibération en date du 25.9.2017, le conseil municipal avait donné son accord pour confier l'avant projet aux cabinets Letenneur et ECIB avec tranche conditionnelle. Lors du compte rendu des commissions en date du 8 février 2018, le conseil décide de poursuivre la démarche. Confirmation de cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Garderie péri-scolaire** : suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, un avenant est proposé :

- lot 02 – LTB : plus-value pour remise aux normes de l'ouverture local rangement vers gymnase : 1 560 € TTC – plus-value pour regard sur réseau EU en partie privative : 234 € TTC.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Convention avec l'AMEP (Association Mouen Enfants Parents)** : Madame le Maire donne lecture de la convention concernant le nouveau local adjacent à la garderie qui sera mis gratuitement à la disposition de cette association.

Autorisation est donnée à Madame le Maire de signer cette convention avec l'AMEP.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Avenant à la convention de partenariat avec Présence Verte des Côtes Normandes** : le présent avenant a pour but de modifier les avantages préférentiels dont bénéficient les abonnés résidant dans notre commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Convention de mise à disposition descendante de service avec la Communauté Urbaine Caen la Mer** : cette convention se rapporte à un agent technique transféré à la CU en 2017 pour une quotité de temps mis à la disposition de la commune.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Convention de mise à disposition ascendante avec la Communauté Urbaine Caen la Mer** : il s'agit d'une convention suite au transfert de compétence non suivi d'un transfert d'agent administratif , uniquement pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

► **Conférence des maires du 20.03.2018** :

- Taxe de séjour : l'imprimé CERFA est à déposer en mairie
- Présentation par le vice-président, Michel Lafont, d'une cohésion territoriale, notamment appartenance à la CU, échanger avec les conseils municipaux, circulation des informations.
- PLU : de par la loi, transfert obligatoire à la CU au 1^{er} janvier 2017.

Le coût de la poursuite des PLU (plan local d'urbanisme) par la Communauté urbaine représente 427 745 € (montant déclaré par les communes, source cabinet KPMG). Il sera proposé aux communes un coût refacturé à l'habitant.

► **Comité de pilotage ENS (Espaces Naturels Sensibles) de la vallée de l'Odon** : Cet espaces naturel est géré par le Département du Calvados qui assure les acquisitions de parcelles et réalise un suivi environnemental de la vallée. Le département souhaite accroître sa politique d'acquisition foncière pour maîtriser au maximum les surfaces proches de la rivière. Des conventions d'usages sont ensuite passées avec des agriculteurs.

Un suivi et un entretien des espaces est assuré par le département, notamment en ce qui concerne la lutte contre les plantes invasives (renouées du japon notamment). Il est observé la présence de phytophthora sur les Aulnes qui ont tendance à dépérir dès qu'ils atteignent une taille conséquente. Le suivi piscicole relève une bonne fréquentation des poissons dans l'Odon, notamment des truites de mer. On relève également la présence de chiroptères (chauves-souris) dans les espaces boisés. Ces mammifères sont suivis.

INFORMATIONS DIVERSES

Présentations faites par Monsieur LERÉVÉREND adjoint en charge du PLU :

► **Modification simplifiée du PLU parc d'activités des Rives de l'Odon (zones Ue)**

Les règles actuelles inscrites dans le PLU en vigueur contraignent fortement l'aménagement des parcelles du parc d'activités situées près de l'A 84 : en particulier, le recul par rapport à l'axe de l'A 84 (100 m) est important. La communauté urbaine Caen la Mer travaille à modifier les règles d'urbanisme dans cette zone pour notamment, réduire la zone inconstructible par rapport à l'A 84 à 50 m. Des modifications de la partie réglementaire sont présentées. Ce travail de modification simplifiée du PLU concerne les PLU de Mouden et Verson. Les études doivent encore avancer pour finaliser ce projet de modification.

►Présentation et discussion sur le projet PADD concerté avec la communauté urbaine Caen la Mer :

La commune de Mouen a engagé depuis plus de 3 ans la révision générale de son PLU. Un premier travail a été réalisé pour aboutir à une première version d'un PADD (plan d'aménagement et de développement durables) qui a été discuté en conseil municipal en juin 2016 (délibération du 3 juin 2016).

Au 1^{er} janvier 2017, la compétence urbanisme a été reprise par la communauté urbaine Caen la Mer (transfert de plein droit de par la loi). Nous avons retravaillé notre PADD avec les services de Caen la Mer et en atelier avec la plupart d'entre vous à l'automne dernier. La synthèse des remarques a permis d'aboutir à la version présentée ici. Cette version a été soumise également aux services de Caen la Mer qui n'ont pas fait d'observations particulières.

Echanges et débats avec les membres du conseil municipal suite à cette présentation par Monsieur Lerévérénd :

- Mme Lecellier : « l'arrêt possible des activités de la carrière peut il nous amener à revoir notre vision du PADD »

- M. Lerévérénd : « à l'heure actuelle, nous devons considérer que l'activité de la carrière peut se prolonger. L'exploitant actuel doit une remise en état du site, puis une période de surveillance du site qui peut aller jusqu'à 20 ans. De plus, le fait que l'exploitant actuel n'obtienne pas de prolongation de son permis d'exploiter, n'exclue pas qu'un autre exploitant souhaite exploiter le gisement ou que des activités de négoce ou de concassage persistent sur le site même sans extraction. La question se posera sans doute pour une prochaine version du PLUI dans 10 ou 15 ans quand la situation de la carrière aura évolué. Il faudra alors aussi prendre en compte le fait que la vallée de l'Odon est une vallée naturelle qu'il peut être intéressant de préserver de l'urbanisation. C'est d'ailleurs un peu l'esprit du PADD que je viens de présenter : nous avons identifié une zone de liaison verte avec la vallée de l'Odon dans la frange sud de la commune »

- Mme Lecellier : « ce PADD a-t'il été débattu au sein de Caen la Mer ? »

- M. Lerévérénd : « non pas encore, il le sera probablement en conseil communautaire de mai ou juin 2018 »

- Mme Lecellier : « ce projet est vraiment débattu en séance communautaire ? »

- Mme Farcy : « oui, vous pouvez d'ailleurs regarder les comptes rendus sur le site de Caen la Mer. Il en a été ainsi pour les autres communes »

- M. Pigeon : « demande au maire si c'est elle qui le présente »

- Mme Farcy : « non c'est le vice-président de la commission en charge de l'urbanisme qui le fait »

- Mme Moreaux : « quand un particulier détruit une maison et qu'il reconstruit au même endroit, est-ce que cela est considéré comme un logement en plus dans la commune ? »

- M. Lerévérénd : « non cela constitue simplement une reconstruction, sauf si 2 logements sont réalisés à la place »

- Mme Moreaux : « que signifie sur la carte la ligne sur les déplacements agricoles ? leur localisation est elle là où sont figurés sur la carte ? »

- M. Lerévérénd : « les lignes ou flèches figurant des déplacements ou des liaisons, sont des intentions et n'impliquent pas spécifiquement une localisation précise de ces axes de déplacement. Le PADD est un document d'orientation qui fixe des vocations à des zones particulières et des intentions de liaisons. Certaines choses seront précisées dans les OAP ou dans la partie réglementaire. Il faut considérer le PADD comme « l'esprit » de nos intentions pour fixer les vocations des différentes zones. Par exemple, certaines zones ont une vocation de logement, d'autres de commerces et de services, d'autres de loisirs, en les figurant avec une tache de couleur au contour imprécis ».

-Mme Moreaux : « est-ce que les remarques qui ont été écrites dans le cahier qui était à la disposition du public à la mairie en 2016 ont été prises en compte ? Est-il encore possible de mettre des remarques sur ce cahier ? d'ailleurs sur le site internet de la commune je n'arrive plus à accéder aux documents mis en ligne »

- Mme Farcy : « une photocopie des remarques faites sur ce cahier a été remise au cabinet chargé de l'étude de notre PLU. En ce qui concerne l'accès internet, vu son poids, le document est en plusieurs parties. Je vais vérifier ».

- M. Lerévérend : « effectivement, un cahier a été mis à disposition du public pendant plusieurs mois. Maintenant que le projet de PADD est finalisé, il n'y a plus lieu de le garder. Les remarques ont été prises en compte en fonction de leur pertinence. Certaines proposaient des choses non compatibles avec les contraintes imposées par le SCOT, d'autres n'étaient pas fondées ».

Monsieur Lerévérend demande s'il y a d'autres questions.

Aucune question ou remarque de la part du conseil, Monsieur Lerévérend clôt le débat sur ce sujet.

Présentation des premières réflexions sur les OAP (Opérations d'Aménagement et de Programmation).

► **Commission vie communale** : Monsieur Loyant fait appel aux collègues qui auraient des idées de groupe musical susceptible d'animer la fête communale. A défaut de proposition, un des groupes intervenu les années précédentes sera retenu.

Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22 h 20 minutes.